



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 03/06/2021

Dysfonctionnements des numéros d'urgence Point de situation à 22h00

Une panne nationale a affecté hier soir, mercredi 2 juin, à partir de 20h45 de façon aléatoire les numéros d'urgence 15 (SAMU), 17 (Police/Gendarmerie), 18 (Pompiers) et 112 (toutes urgences). Très rapidement après réception des consignes nationales du ministère de la santé, des messages d'information ont été diffusés à la population et aux élus indiquant les numéros alternatifs mis en place pour permettre le rétablissement des communications.

La préfecture de La Réunion, l'Agence régionale de santé et le SAMU ont confirmé ce matin deux décès intervenus durant la nuit du 2 au 3 juin. Une enquête administrative a permis de reconstituer la chronologie des faits.

S'agissant du premier décès intervenu, l'épouse du défunt n'a pas réussi à joindre le centre 15 après avoir tenté de le faire pendant une vingtaine de minutes. Elle a donc fait appel à une amie qui a quant à elle réussi à joindre le centre 15. Cette dernière a fourni l'adresse de la victime en signalant que celui-ci avait des difficultés à respirer. Une ambulance a été immédiatement engagée par le SAMU. A son arrivée sur les lieux, l'équipage a constaté que le patient avait fait un arrêt cardiorespiratoire ayant entraîné son décès. L'absence de contact direct entre l'épouse et le SAMU du fait des problèmes de réseau n'aura pas permis de caractériser précisément la situation médicale de la victime avant l'engagement des secours.

S'agissant du second décès intervenu, un appel a été passé au 18 par l'ami d'un homme adulte ayant chuté à son domicile. Les pompiers ont été immédiatement engagés dans le cadre d'un départ de réflexe et rien ne permet de dire à cette heure que le proche de la victime aurait eu une difficulté à joindre le 18 (il n'a en effet pas été joignable tout au long de la journée). Le centre 15 n'a pas réussi à joindre l'ami de la victime pour établir un diagnostic médical avec lui. Arrivés très rapidement sur les lieux, les pompiers ont constaté que la victime était déjà en arrêt cardiorespiratoire. Ils ont réussi à joindre le 15, qui a alors engagé un véhicule SMUR. Une fois sur les lieux, le SMUR a confirmé le décès de l'intéressé. Dans cette situation, le décès ne semble donc pas lié à la qualité ou à la rapidité de la prise en charge par les secours.

La Préfecture, l'ARS et le SAMU présentent leurs sincères condoléances aux proches des défunts. Un contact a été établi avec l'épouse du premier défunt par le directeur du SAMU.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974

Des dysfonctionnements sont encore ponctuellement signalés sur le réseau national. Les autorités invitent celles et ceux ayant des difficultés à joindre un service d'urgence à réitérer leur appel, changer de téléphone ou utiliser les numéros alternatifs ci-après.

Les numéros d'urgence du Samu :

06 92 26 76 80
06 92 87 76 01
06 92 87 76 02
02 62 90 29 23
02 62 20 15 15

Le numéro d'urgence de la Police :

02 62 21 00 17

Le numéro d'urgence de la gendarmerie à la Réunion :

02 62 40 87 09

Le numéro d'urgence du SDIS :

02 62 21 78 77

Le numéro d'urgence en mer (916) :

02 62 43 43 43

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974